

L'ARBRE CÉLESTE

Association Loi 1901 - Gréasque



Fiche d'inscription aux cours de Qi Gong - 2026/2027

Nom et Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

Je vous remercie de rapporter cette fiche d'inscription remplie ainsi que le règlement intérieur signés et datés, accompagné du règlement au plus tard au deuxième cours.

Tarif

Adhésion à l'association : 15€ par an par personne.

Cette adhésion permet d'avoir accès aux différentes activités proposées par l'association.

Cotisation aux cours de Qi Gong :

Inscription annuelle :

315 € pour 30 cours hebdomadaires payable en 1, 2 ou 3 fois.

(480 € / an pour participer à deux cours ou plus par semaine).

Inscription trimestrielle :

130 € / trimestre en cas d'adhésion au trimestre (10 cours / trimestre).

Le paiement du 1er trimestre (105 + 15 = 120€) se fait par virement bancaire à l'arbre céleste Association l'arbre céleste

IBAN : FR76 1130 6000 1606 7050 4900 048

BIC : AGRIFRPP813

Les autres trimestres (105€) sont à régler par chèque **lors de l'inscription au mois de septembre** et seront encaissés respectivement au 1er janvier puis au 1er avril 2027.

Les chèques vacances ANCV sont acceptés.

Trois cours hebdomadaires vous sont proposés :

- Mardi de 19h00 à 20h15 à Fuveau, salle du Rocher Bleu - Inscription via Yoga Fuveau
- Mercredi de 10h30 à 11h45 à Rousset, foyer laïque - Inscription via les AIL de Rousset
- Jeudi de 10h à 11h15 à Gréasque, dans la forêt (à côté du stade de foot) ou salle 11 du complexe Amalbert en cas d'intempérie - Inscription via l'Arbre Céleste

Pour les autres associations que l'arbre céleste, voir les tarifs, adhésion, et lieux sur le site internet de l'arbre céleste. Vous pouvez télécharger les fiches d'inscription sur le site.

Si vous manquez un cours, vous pouvez le rattraper dans n'importe quel autre cours. Au delà de 2 séances de rattrapage, il faudra s'acquitter de l'adhésion aux associations concernées afin de garantir une assurance. (15€ pour Yoga Fuveau, 30€ pour les AIL de Rousset).

Pas de cours pendant les vacances scolaires, sauf pour rattraper un cours.

Un site internet : www.larbreceleste.com

Rejoignez nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/larbreceleste/>

Elisabeth Scarpari

Tel : 06 21 29 37 29

elisabeth.larbreceleste@gmail.com

L'ARBRE CÉLESTE

Association Loi 1901 - Gréasque



REGLEMENT INTERIEUR

Vous venez de vous inscrire à notre association l'arbre céleste. L'adhésion à notre association implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Inscription : Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de dossier incomplet :

- fiche d'inscription dûment remplie,
- règlement intérieur signé,
- l'adhésion à l'association réglée,
- les cotisations pour les cours réglées,
- en cas de problèmes de santé, l'élève devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Qi Gong.

Adhésion : L'adhésion à l'arbre céleste est obligatoire pour toutes les personnes pratiquant une activité. Pour la pratique de plusieurs activités par une même personne, une seule cotisation sera due. En aucun cas l'adhésion ne pourra être remboursée.

Cotisation : Chaque activité a sa cotisation propre.

Cours de Qi Gong : Les cours seront donnés du 8 septembre 2026 à fin juin 2027 à raison de **30 cours hebdomadaires sur l'année.**

Les cours sont réglés pour l'année scolaire.

Il n'existe pas de report d'une année sur l'autre.

Le premier cours pris par l'élève sera considéré comme un cours d'essai gratuit.

En cas d'absence non prévue, l'association mettra tout en oeuvre pour rattraper les cours.

Remboursement : L'association l'arbre céleste ne remboursera aucune cotisation en cours de trimestre en cas d'arrêt de l'activité par l'adhérent.

Les cours payés au delà du trimestre commencé, pourront être remboursés **en cas de force majeure : déménagement, ou de raison médicale justifiée par un certificat médical.**

À défaut, si l'élève souhaite tout de même arrêter, les trimestres échus seront facturés 130€ (au lieu de 105€ en cas de cotisations annuelles).

Assurance : Les élèves de Qi Gong sont assurés par la MAIF, assurance contractée par l'arbre céleste pendant les heures de cours dispensés par l'association l'arbre céleste. Chaque élève ayant une garantie individuelle.

D'une manière générale, les adhérents s'engagent à respecter les consignes de leur enseignant, les personnes, les horaires, la sécurité des lieux.

Date et lieu :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

L'ARBRE CÉLESTE

Association Loi 1901 - Gréasque



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES

Je soussigné e

Adresse :

Code postal : Ville :

Autorise l'association « L'arbre céleste » à me photographier et me filmer dans le cadre des différents événements que l'association organise.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'arbre céleste qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

L'arbre céleste s'interdit expressément de procéder à une exploitation des enregistrements susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de ma personne.

Je garantis n'être lié (e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en oeuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à, le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »